

PREFET DE LA REGION PICARDIE

*Direction Régionale de l'Environnement  
de l'Aménagement et du Logement  
de PICARDIE*

**PROJET D'INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT A BEAUVAIS (60000)  
SAS "DSV SOLUTIONS"**

**AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**

**I. PRÉSENTATION DU PROJET**

**Identité du demandeur**

Raison sociale	DSV Solutions
Forme juridique	Société par actions simplifiée (SAS)
Adresse du siège social et des installations	Z.I de la Martoire, 30 rue de Charbonnet, 59 391 Wattrelos Cedex / ZA la Vatine, route de Clermont, 60 000 Beauvais
Signataire de la demande	M. Blomjous, Directeur Général
Interlocuteur du dossier	M. Dubois : Directeur d'agence
Téléphone / e-mail	03.44.10.54.01 / david.dubois@fr.dsv.com
Activité principale	Activités de réception, stockage et distribution de produits pour les industries pharmaceutiques, chimiques et cosmétiques
N° SIRET	3410 678 916 00074
Code NAF	5210B

La société DSV Solutions a déposé un dossier de régularisation administrative pour ses activités exploitées sur le territoire de la commune de Beauvais.

**II. CADRE JURIDIQUE**

Les activités de la société DSV Solutions relèvent du régime de l'autorisation prévue à l'article L. 512-1 du Code de l'environnement pour les rubriques :

- 1131-1 : Emploi ou stockage de substance ou préparation solides toxiques
- 1131-2 : Emploi ou stockage de substance ou préparation liquides toxiques
- 1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement
- 1432 : Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables
- 1450 : Stockage de solides facilement inflammables

Le site est classé Seveso Seuil Bas au titre de l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 modifié, pour les rubriques 1131, 1172 et 1432.

A ce titre, et conformément à l'article R. 122-13 du code de l'environnement, le projet doit faire l'objet d'une évaluation environnementale.

Les activités relèvent également du régime de la déclaration avec contrôle périodique pour la rubrique 1510 (Stockage de matières, produits ou substance combustibles) et du régime de la déclaration pour les rubriques :

- 1532 : dépôt de bois sec ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés
- 2662 : Stockage de polymères

Le présent avis porte sur la qualité de l'évaluation environnementale produite par la pétitionnaire, en particulier l'étude d'impacts et l'étude des dangers ainsi que sur la prise en compte de l'environnement.

Conformément à l'article R. 122-13 du code de l'environnement, cet avis est transmis à la société pétitionnaire.

### **III . SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT**

La société DSV Solutions à Beauvais est située dans la zone d'activités de la Vatine Sud qui se trouve à l'est de Beauvais en bordure de l'autoroute A16.

Le site est implanté dans une zone d'activités industrielles et commerciales. Ainsi les premiers ERP (établissements recevant du public) sont situés pour les proches à 60 mètres au nord du site pour les locaux de la DREAL, entre 300 et 450 mètres au nord-ouest pour les garages Volkswagen, Audi et Toyota. Le premier restaurant se trouve à 600 mètres au nord-ouest et le stade municipal à 900 mètres. Il n'y a pas d'établissements sensibles dans le premier kilomètre autour du site.

Le terrain est situé en bordure de l'autoroute côté est et encaissé par rapport à la rue de Wagicourt côté sud. Cette rue lui sert d'ailleurs d'accès secondaire.

Au nord, le site est longé par l'ancienne route nationale 31 désaffectée. Il est bordé à l'ouest par d'autres activités.

L'aéroport de Beauvais-Tillé se situe à environ 2 kilomètres du site.

La rivière le Thérain passe à 700 mètres au sud du site et son affluent le Wage à 350 mètres. Le site est sur une nappe d'une profondeur supérieure à 20 mètres.

### **IV . ANALYSE DU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL LIÉ AU PROJET**

Le site n'est pas inscrit au sein :

- d'un périmètre de protection de Réserve Naturelle Nationale ou Régionale ;
- d'un périmètre de protection d'une Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) ;
- d'une Zone Natura 2000 ;
- d'un rayon d'arrêt de biotope ;
- d'une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Floristique ou Faunistique (ZNIEFF). Les trois ZNIEFF les plus proches étant localisées à environ 4 km à l'Ouest du site (Forêt domaniale du parc de Saint-Quentin, Pelouse du Mont aux Lièvres, Pays de Bray) ;
- d'un périmètre de protection (immédiat, rapproché ou éloigné) de captage d'alimentation en eau potable (AEP).

On note la présence d'une zone humide à 350 mètres au sud du site et un site classé (le gisement fossilifère de Bracheux) à 300 m au nord-ouest du site.

Les enjeux écologiques sur le secteur peuvent être considérés comme assez faibles. En effet, l'implantation du site dans une zone industrielle permet d'affirmer que le contexte environnemental n'est pas sensible. En particulier, aucune espèce protégée dans le voisinage du site n'a été recensée.

Les principaux enjeux qui découlent des intérêts environnementaux à préserver et des effets prévisibles du projet sont détaillés dans le chapitre suivant.

## V. ANALYSE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Au vu des impacts réels ou potentiels présentés par les installations, cette étude présente les mesures pour supprimer, réduire et compenser les incidences du projet. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse de l'environnement et les effets potentiels du projet. Elle est, en cela, conforme aux dispositions des articles R. 512-8 et R. 512-9 du Code de l'Environnement, lequel prévoit que "*l'étude d'impact doit être en relation avec l'importance des installations projetées et avec ses incidences prévisibles sur l'environnement, au regard des intérêts visés aux articles L. 211-1 et L. 511-1*".

Le fonctionnement de l'installation de la société DSV Solutions :

- n'est pas à l'origine d'odeurs gênantes susceptibles d'incommoder le voisinage ;
- n'est pas consommateur d'eau ;
- émet peu de rejets atmosphériques

### V.1 Rejets aqueux

Le site est alimenté par l'eau potable de la ville de Beauvais. Cette eau potable est utilisée pour les eaux sanitaires, les vestiaires du personnel et le remplissage du bassin de réserve des eaux incendie.

Concernant les eaux pluviales de toiture, elles sont collectées et rejetées vers le réseau municipal des eaux pluviales.

Les eaux de voirie sont collectées dans un réseau différent menant à un séparateur d'hydrocarbures et d'un déversoir anti-orage avant rejet dans le réseau municipal des eaux pluviales.

Les eaux usées proviennent uniquement d'eaux usées domestiques et sont dirigées vers le réseau d'assainissement collectif de la ville de Beauvais.

Compte tenu du stockage de 50 tonnes de produits classés sous la rubrique 1131 (Emploi ou stockage de substance ou préparation toxiques), l'exploitant est soumis à l'article 65 de l'arrêté ministériel du 2 février 1998. À ce titre, le site est doté de piézomètres. Des analyses sont réalisées tous les ans. Aucune pollution de la nappe phréatique n'a été découverte.

### V.2 Rejets atmosphériques

Il y a un seul point de rejet sur le site. Il se situe au niveau des chaudières au gaz. Une analyse des rejets est réalisée une fois par an.

### V.3 Bruit

Les sources de bruit répertoriées dans l'établissement DSV Solutions Beauvais sont liées à la circulation des véhicules et à celle des chariots de manutention.

Trois points de mesures ont été identifiés. Les points 1 et 2 sont situés au niveau des entreprises voisines au nord ouest du site (ce qui constitue des zones d'émergence réglementées) et le point 3 en limite sud-ouest du site au niveau de la rue de Wagicourt. L'exploitant a réalisé son étude bruit sur la base de l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997.

Les données de l'exploitant montrent que l'installation respecte les niveaux sonores en limite de propriété.

### V.4 Transports

Le trafic engendré par l'activité du site représente environ :

- 60 véhicules lourds par jour en moyenne
- 18 véhicules légers pour les arrivées/départs des employés

Le site est desservi par la RN31 et l'autoroute A16. L'accès au site se fait par la ZAC de la Vatine par la rue de Clermont et celle de Wagicourt. L'augmentation de certaines capacité de stockage du site n'engendre pas d'augmentation de la circulation des poids lourds.

Les poids lourds circulent du lundi au vendredi de 8h à 17h.

## VI. DANGERS

L'étude de dangers identifie et caractérise les potentiels de dangers présents sur le site. L'exploitant a bien pris en compte l'ensemble de son site pour définir ces potentiels.

On note également une étude préliminaire des risques basée sur la localisation de ces potentiels de dangers. Cette analyse a bien pris en compte chacune des cellules de stockage, les utilités, ainsi que les situations liées à son activité (camion en attente par exemple).

Suite à l'analyse préliminaire des risques, tous les phénomènes dangereux ayant des effets à l'extérieur des limites de propriété sont retenus et cotés en probabilité et en gravité. Leur intensité est modélisée. Les événements redoutés centraux, et les phénomènes dangereux associés concernent les incendies de cellules de stockage, la propagation des incendies aux cellules adjacentes, l'incendie d'un camion en attente, l'incendie du bassin de confinement, l'explosion de la chaufferie et le panache de fumées toxiques liées aux incendies.

L'exploitant liste les mesures de maîtrise des risques sur site qui permettent de prévenir ou de limiter les effets des phénomènes dangereux. L'exploitant met en place la formation de son personnel aux risques et aux situations accidentelles. Le site est doté de plusieurs extincteurs et RIA positionnés sur l'ensemble du site. L'entrepôt est également doté un système de sprinklage à mousse qui couvre chaque zone de stockage et la zone de préparation de commandes.

Suite à l'analyse des phénomènes dangereux, ces derniers sont positionnés dans la grille d'acceptabilité du risques de la circulaire du 10 mai 2010. Il en ressort que le risque généré par les activités de la société DSV Solutions est acceptable vis à vis du risque.

## VII. JUSTIFICATION DU PROJET ET PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

Les éléments du dossier de demande de régularisation administrative présenté par la société DSV Solutions apparaissent suffisamment développés. Ils permettent d'apprécier les caractéristiques du projet et son impact sur l'environnement. L'examen du dossier a permis de démontrer que le projet n'aura pas d'impact sur la faune et la flore. Les mesures de suppression de réduction et de compensation proposées ainsi que le réaménagement décrit dans le dossier seront repris, en cas d'autorisation, dans le projet d'arrêté.

Amiens, le 15 juillet 2014

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales

François COUDON